



Accès à SICHEM pour les personnes autorisées à signer

Version 1.0 du 8 avril 2024

Ce guide pas-à-pas décrit comment vous pouvez, en tant que personne autorisée à signer pour votre entreprise, obtenir un accès à l'outil en ligne à SICHEM.

Afin que vous puissiez utiliser SICHEM, les conditions suivantes doivent être remplies :



Vous disposez d'un CH-Login personnel.

Ce dernier sert de clé pour accéder à EasyGov.



Votre entreprise est connectée à EasyGov.

Vous pouvez utiliser les outils mis gratuitement à disposition sur la plateforme uniquement si votre entreprise est connectée à EasyGov.

Si ces deux conditions sont réunies, vous pouvez déjà utiliser SICHEM. Pour savoir comment accéder à SICHEM, consultez la section **Comment puis-je accéder à SICHEM ?** à la page 8 de ce guide.



Si vous ne souhaitez pas utiliser SICHEM vous-même, mais désigner une personne responsable des produits chimiques pour ce faire, lisez le document complémentaire **EasyGov : gestion des utilisateurs**.

Qu'est-ce que SICHEM?

SICHEM est l'outil de la Confédération permettant une mise en œuvre facile du devoir de diligence lors de la manipulation de produits chimiques. Il est en ligne et gratuit. L'outil simplifie la gestion des produits chimiques employés : en quelques clics, vous pouvez en dresser la liste, comme cela incombe à votre entreprise. SICHEM est en outre relié au registre des produits chimiques (RPC) de la Suisse et est donc toujours à jour. Les données que vous saisissez dans SICHEM ne sont destinées qu'à vous et ne peuvent pas être consultées par les autorités.

Pourquoi ai-je besoin d'un CH-Login ?

SICHEM se trouve sur EasyGov, la plateforme de la cyberadministration (e-Government). Vous avez besoin d'un CH-Login pour vous y connecter.

Rendez-vous sur la page disponible à l'adresse suivante pour comprendre comment vous connecter ou créer un CH-Login :

→ [CH-Login*](#)

Le CH-Login est une procédure de connexion officielle de la Confédération et peut être employé pour diverses applications de l'administration fédérale, p. ex. comme une clé pour EasyGov.



Je dispose d'un CH-Login

Si vous disposez déjà d'un CH-Login personnel, vous pouvez l'utiliser pour vous connecter à EasyGov. Notez qu'un CH-Login est toujours relié à un particulier; vous ne pouvez pas créer en un pour une entreprise.



Je ne dispose pas d'un CH-Login

Si vous ne disposez pas encore d'un CH-Login, vous devez en créer un.

→ [Cliquez ici pour créer un compte](#)

CH-LOGIN
& bring your own identity
eGovernment

Saisissez votre adresse électronique pour continuer

E-mail*

Annuler Continuer

Pas encore de compte?
Créer un compte

Vous pourrez ensuite suivre le processus d'enregistrement. Pour ce faire, vous avez besoin d'une adresse électronique valable et d'un téléphone mobile. Dès cette étape terminée, vous pouvez vous connecter à EasyGov avec votre nouveau CH-Login.

Si vous avez besoin d'aide durant le processus d'enregistrement, référez-vous à ce guide :

→ [ici](#).

Comment puis-je connecter mon entreprise à EasyGov ?

Afin que vous puissiez utiliser SICHEM, votre entreprise doit être connectée à EasyGov.

Rendez-vous à l'adresse suivante pour accéder à EasyGov :

→ www.easygov.swiss

EasyGov est la plateforme officielle de la cyberadministration (e-Government) pour les entreprises suisses. Ce service gratuit vous permet d'effectuer différentes démarches et procédures. Divers outils, tels que SICHEM, y sont mis à disposition. Afin de pouvoir utiliser SICHEM, vous devez connecter votre entreprise à EasyGov.



Mon entreprise est déjà connectée à EasyGov.

Si votre entreprise est déjà connectée à EasyGov, vous pouvez utiliser SICHEM dès maintenant. À cet égard, vous pouvez consulter la section **Ouvrir SICHEM** à la page 8 de ce guide. Si vous souhaitez donner des droits d'accès à une personne que vous avez désignée responsable des produits chimiques, nous vous invitons à lire le document complémentaire **EasyGov : gestion des utilisateurs**, qui peut être téléchargé sur → www.seco.admin.ch/sichem > **Publications**.



Mon entreprise n'est pas encore connectée à EasyGov.

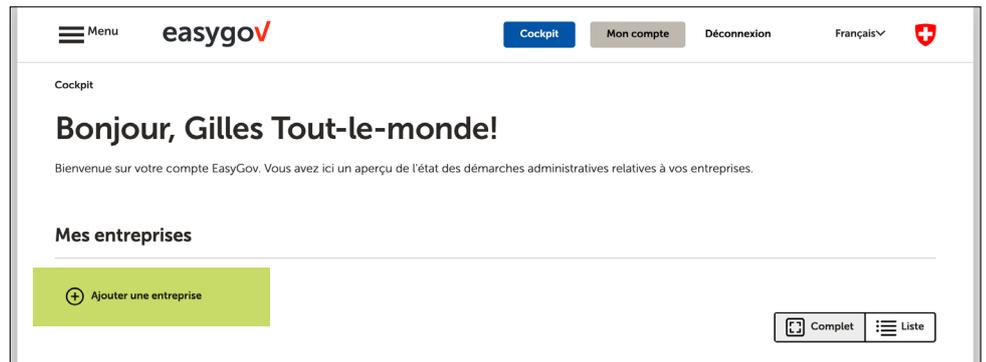
Si votre entreprise n'est pas encore connectée à EasyGov, vous devez procéder à la connexion, qui n'a besoin d'être effectuée qu'une fois. Notez que l'ensemble du processus peut prendre jusqu'à 30 jours en raison des normes élevées de protection des données auxquelles EasyGov satisfait.

Connecter mon entreprise à EasyGov.

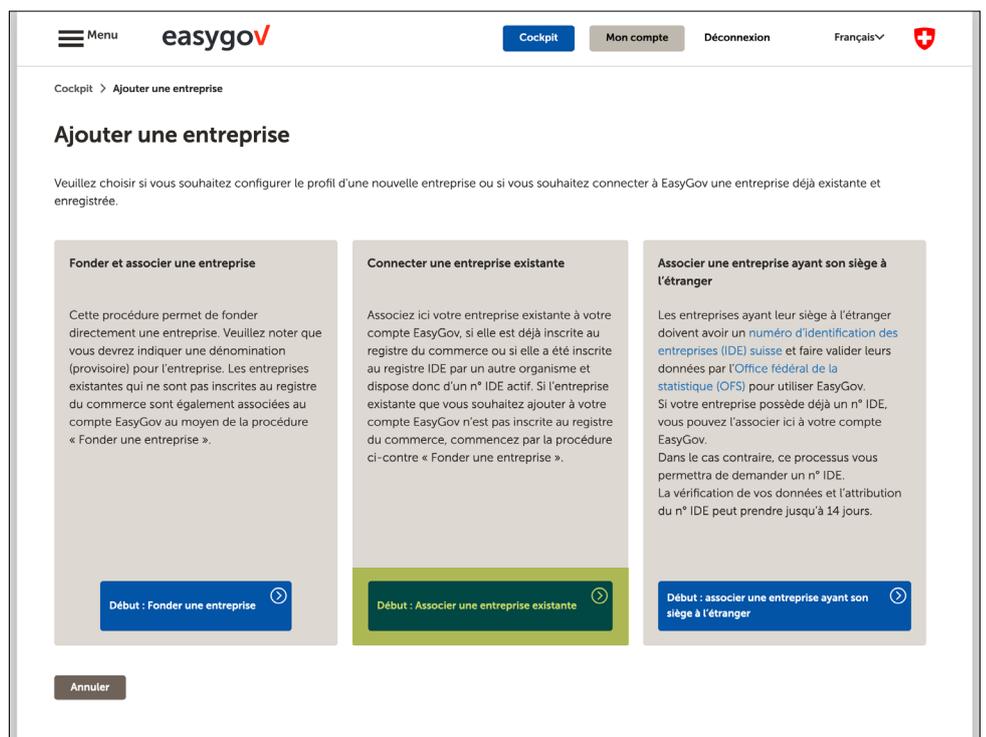
Pour commencer, rendez-vous sur la page www.easygov.swiss et connectez-vous avec votre CH-Login.



Une fois la connexion accomplie, vous êtes redirigé automatiquement dans le cockpit. Pour connecter votre entreprise à EasyGov, cliquez sur **Ajouter une entreprise**.



Sur la nouvelle page, sélectionnez **Début : Associer une entreprise existante**.



Saisissez le nom ou le numéro d'identification des entreprises (IDE) de votre entreprise dans le champ de recherche prévu à cet effet, puis cliquez sur **Rechercher**. Vous trouverez l'IDE correspondant sur le → [site de l'OFS](#)



Dans la section *Résultats de recherche*, recherchez votre entreprise, puis cliquez sur **Connecter**.

The screenshot shows the 'easygov' interface. At the top, there is a navigation bar with 'Menu', 'easygov', 'Cockpit', 'Mon compte', 'Déconnexion', and 'Français'. Below this, the breadcrumb 'Cockpit > Rechercher une entreprise existante' is visible. The main heading is 'Rechercher une entreprise existante'. A text box prompts the user to enter the company name or UID, followed by a 'Rechercher' button. The search results section, titled 'Résultats de recherche', displays a green box for 'Claudius Salpeter, Ville modèle BE, Société à responsabilité limitée'. The box includes the company's status ('Statut: Inactif') and UID ('UID: CHE-108.118.580'). A 'Connecter' button is located in the top right corner of this box. Below the results box is an 'Annuler' button.



Il vous est alors indiqué qu'EasyGov enverra une demande de procuration par courrier au domicile de votre entreprise, et que l'accès sera activé dès que vous aurez renvoyé la demande signée. En cliquant sur **Confirmer**, vous lancez le processus.

This screenshot is identical to the first one, but the search results box for 'Gilles Tous-le-Monde' contains a detailed message: 'Pour associer l'entreprise à votre compte utilisateur, EasyGov enverra une demande de procuration à l'adresse du domicile de l'entreprise. Une fois que la demande aura été retournée signée, EasyGov vous donnera accès à l'entreprise et vous en informera par e-mail. La procédure peut prendre 14 jours ouvrables. Veuillez vous adresser au Service Desk si vous pensez qu'il y a une erreur.' At the bottom of this box are 'Fermer' and 'Confirmer' buttons. The 'Annuler' button remains at the bottom of the results section.



Dans le cas où s'affiche une notification signalant que votre entreprise est déjà connectée à EasyGov par le biais d'un autre compte, lisez le document **Clarifier le statut de connexion**.



Dans le cas où s'affiche une notification signalant que votre entreprise est déjà connectée à EasyGov par le biais d'un autre compte, lisez le document Clarifier le statut de connexion.

Après avoir confirmé, vous recevez la demande de procuration par courrier à l'adresse du domicile de votre entreprise dans un délai de cinq jours ouvrables. Remplissez les informations nécessaires au dos de la procuration. Si, selon l'inscription au registre du commerce, vous disposez d'une signature collective, une autre personne autorisée à signer doit signer la procuration.

Si vous ne savez pas si tel est le cas, rendez-vous à l'adresse suivante : www.zefix.ch.

easygov EasyGov.swiss, le portail en ligne pour les entreprises



P.P. A.Priorité ceci est une demande

GEA Food Solutions Switzerland AG
à l'attention de la direction
Industrie Neuhof 28
3422 Kirchberg BE

Bern, le 19 octobre 2023

TEST

Procuration pour EasyGov.swiss – votre sécurité nous tient à cœur

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez réaliser des formalités administratives pour le compte de votre entreprise sur le site EasyGov.swiss. Un mandat en ce sens nous a été adressé par Semih Seven (semih.seven@gea.com) le 10.10.2023.

Pour la valider, nous avons besoin de votre procuration écrite transmise par voie postale.
C'est un gage de sécurité pour les données de votre entreprise. Veuillez compléter et signer la procuration figurant au dos de cette lettre.

Qui peut donner procuration ?
Les propriétaires de l'entreprise ou autres personnes habilitées à représenter l'entité juridique inscrites au registre du commerce.

Vous possédez une entreprise individuelle ?
Dans ce cas, vous devez vous donner procuration à vous-même.

Ben à savoir !
En donnant votre procuration, Semih Seven pourra autoriser en ligne d'autres personnes à utiliser EasyGov.swiss. Cette procuration sera également valable pour tout processus disponible à l'avvenir sur EasyGov.

Vous ne souhaitez pas donner procuration à Semih Seven ?
Il vous suffit de obtenir cette lettre. Sans réponse de votre part, la demande sera automatiquement supprimée après 30 jours.

Vous souhaitez autoriser une autre personne que Semih Seven à utiliser EasyGov.swiss ?
Veuillez utiliser le numéro d'identification de la demande figurant au dos de la présente lettre. La personne concernée pourra l'utiliser pour s'inscrire sur EasyGov.swiss pour votre entreprise et déposer une nouvelle demande.

Veuillez nous retourner la procuration au moyen de l'enveloppe-réponse ci-jointe. Si l'enveloppe manque, veuillez retourner la procuration à l'adresse suivante :

Centre de service de l'FDPS chargé de la saisie des données
EasyGov.swiss
Case postale 950
8901 Urdorf

EasyGov facilite vos démarches administratives. Nous vous souhaitons plein succès dans vos activités.
Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.
L'équipe EasyGov



easygov EasyGov.swiss, le portail en ligne pour les entreprises

Autorisé pour EasyGov.swiss

Identifiant de demande : f3a63d04-1145-4f64-800e-b84c094d0271

Les mandataires désignés peuvent traiter électroniquement sur le portail EasyGov.swiss les procédures d'autorisation, de demande et de notification pour le compte de votre entreprise.

a. Mandataire

| | |
|------------|--|
| Nom : | Seven |
| Prénom : | Semih |
| Courriel : | semih.seven@gea.com |
| Droits : | accès complet aux données de l'entreprise sur le portail EasyGov.swiss |

b. Mandant

| | |
|------------------|-----------------------------------|
| Raison sociale : | GEA Food Solutions Switzerland AG |
| IDE : | CHE-107.117.278 |
| Rue / numéro : | Industrie Neuhof 28 |
| NPA / lieu : | 3422 Kirchberg BE |

c. Confirmation de la procuration
Par la présente, nous autorisons Semih Seven à traiter électroniquement sur le portail EasyGov les procédures d'autorisation de demande et de notification pour le compte de notre société.
Si vous disposez d'uniquement de votre inscription dans le registre du commerce, d'une signature « à deux », veuillez demander au douanier s'il/elle accepte d'apposer également sa signature. Si vous êtes le seul signataire reconnu, votre signature suffit.

Signataire(s) autorisé(s) selon le registre du commerce*

| | |
|--------------|-------------------------------------|
| Desc. date : | prénom, nom (en lettres majuscules) |
| Courriel : | Signature |
| Desc. date : | prénom, nom (en lettres majuscules) |
| Courriel : | Signature |

*Si la demande de procuration a été faite de façon abusive, veuillez contacter le service d'assistance d'EasyGov.swiss au 028.467.11.22

*Tempér. intégration



Dès que vous avez signé la demande de procuration, renvoyez-la à l'adresse suivante à l'aide de l'enveloppe-réponse que vous avez reçue :

Dienstleistungszentrum Datenerfassung BFS
easygov.swiss
Postfach 950
8901 Urdorf

Une fois la demande de procuration vérifiée et acceptée, vous recevez un e-mail d'EasyGov vous informant que les personnes responsables de votre entreprise ont approuvé votre demande de procuration, laquelle permet un accès complet de votre entreprise à EasyGov. Dès que vous recevez cet e-mail, vous pouvez vous connecter à EasyGov à l'aide de votre CH-Login et utiliser SICHEM. La section **Comment puis-je accéder à SICHEM ?** décrit les points à prendre en compte lors de ce processus.

Accès restreint immédiat à EasyGov (sans SICHEM)

EasyGov vous offre la possibilité de déposer la demande de procuration complétée et signée dans EasyGov. Vous obtenez ainsi un accès limité et temporaire à EasyGov avant même que votre demande de procuration ait pu être examinée.

Veillez noter que cet accès limité ne vous permet pas d'employer SICHEM.

The screenshot shows the EasyGov user interface. At the top, there is a navigation bar with 'Menu', 'easygov', 'Cockpit', 'Mon compte', 'Déconnexion', 'Français', and a Swiss flag. Below this, a 'Cockpit' section greets the user: 'Bonjour, Gilles Tout-le-monde!' and provides a brief overview of administrative steps. The main section is titled 'Mes entreprises' and includes a '+ Ajouter une entreprise' button and 'Complet' and 'Liste' filters. The selected company is 'Entreprise Sàrl' (Ville modèle BE, Société à responsabilité limitée (Sàrl)). A message informs the user that an authorization request has been sent. Below this, there are two input fields: 'Code de validation*' (containing 'e0qq340a') and 'Demande de procuration signée*' (with a 'Charger' button). A 'Valider' button is also present.



This screenshot is identical to the previous one, but the 'Valider' button is now highlighted in green, indicating it has been clicked.



The screenshot shows the same dashboard as before, but with a modal dialog box titled 'Activation réussie' overlaid. The modal contains the following text: 'Merci beaucoup ! Votre accès a été validé. Veuillez vous reconnecter sur EasyGov en utilisant ce lien ou en cliquant sur le bouton OK. Vous pourrez ensuite accéder à votre entreprise.' Below this, it states: 'Veillez noter que cet accès expirera le 09.05.2024. Il ne sera maintenu que si la demande de procuration originale signée nous parvient avant cette date.' At the bottom of the modal are 'Annuler' and 'OK' buttons. The background dashboard is dimmed.

Comment puis-je accéder à SICHEM ?

Vous pouvez accéder à SICHEM depuis EasyGov, la plateforme de la cyberadministration suisse. Pour ce faire, votre entreprise doit obligatoirement être connectée à SICHEM, et vous devez disposer d'une procuration vous donnant accès à celle-ci. Pour plus d'informations, consultez la section **Comment puis-je connecter mon entreprise à EasyGov ?**

SICHEM est l'outil de la Confédération permettant une mise en œuvre facile du devoir de diligence lors de la manipulation de produits chimiques. Il est en ligne et gratuit. Suivez les étapes listées ci-dessous afin de comprendre comment accéder à SICHEM et d'apprendre d'autres informations utiles.

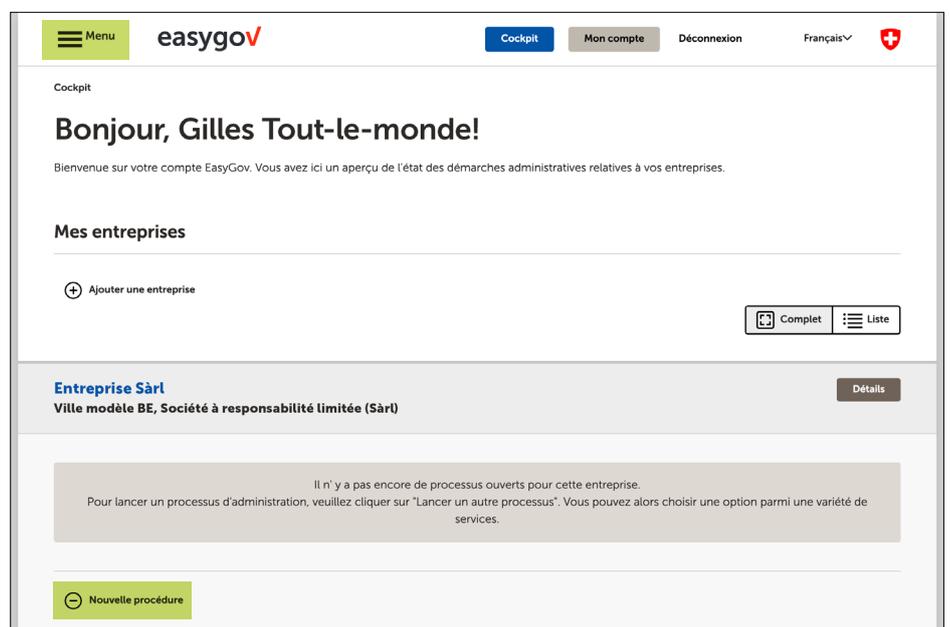
Ouvrir SICHEM

Pour accéder à SICHEM, connectez-vous sur www.easygov.swiss à l'aide de votre CH-Login.

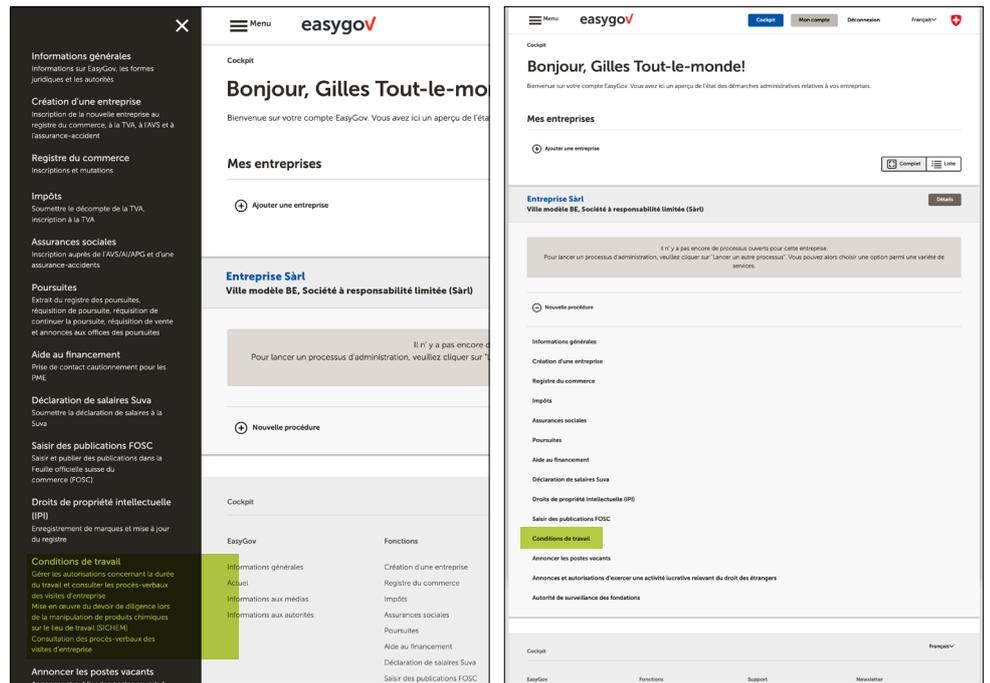


Vous serez dirigé automatiquement sur le cockpit, où se présentent différentes possibilités pour accéder à SICHEM.

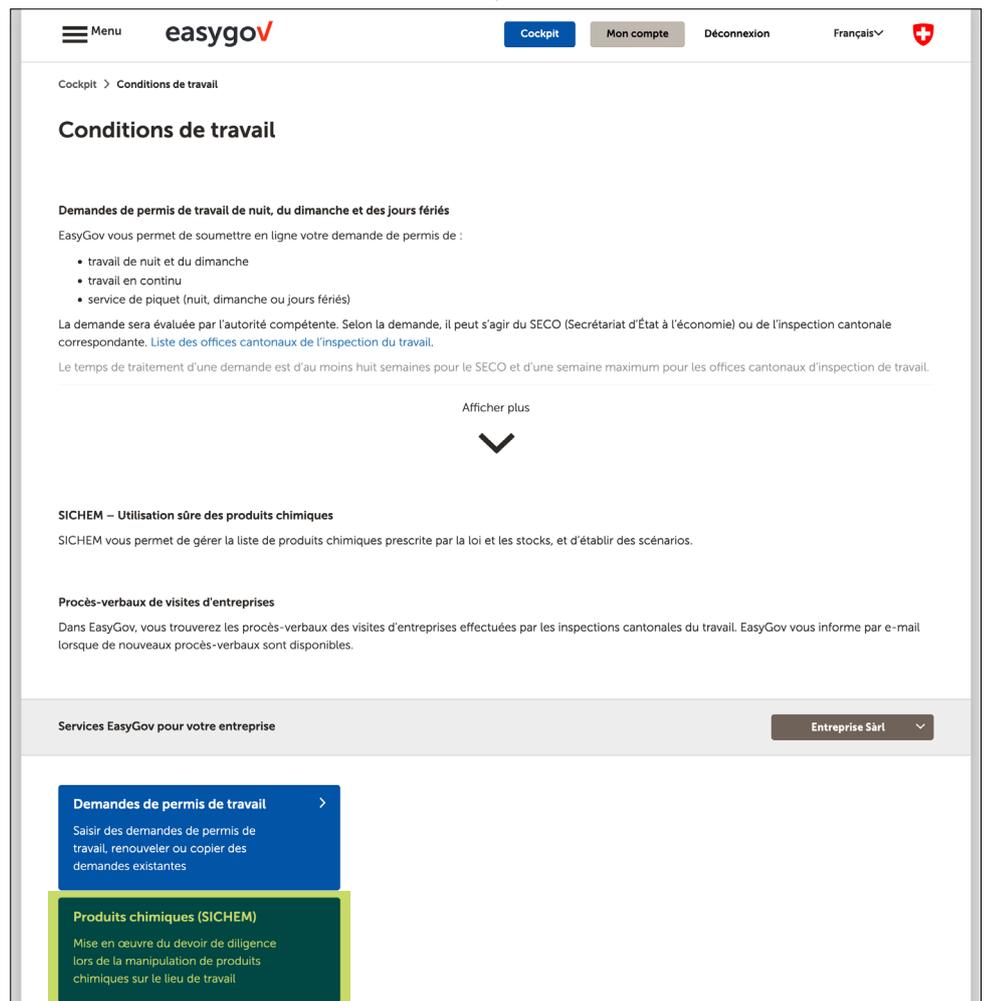
- Vous pouvez cliquer sur **Menu**, situé en haut à gauche de l'écran.
- Vous pouvez cliquer sur **Nouvelle procédure**.



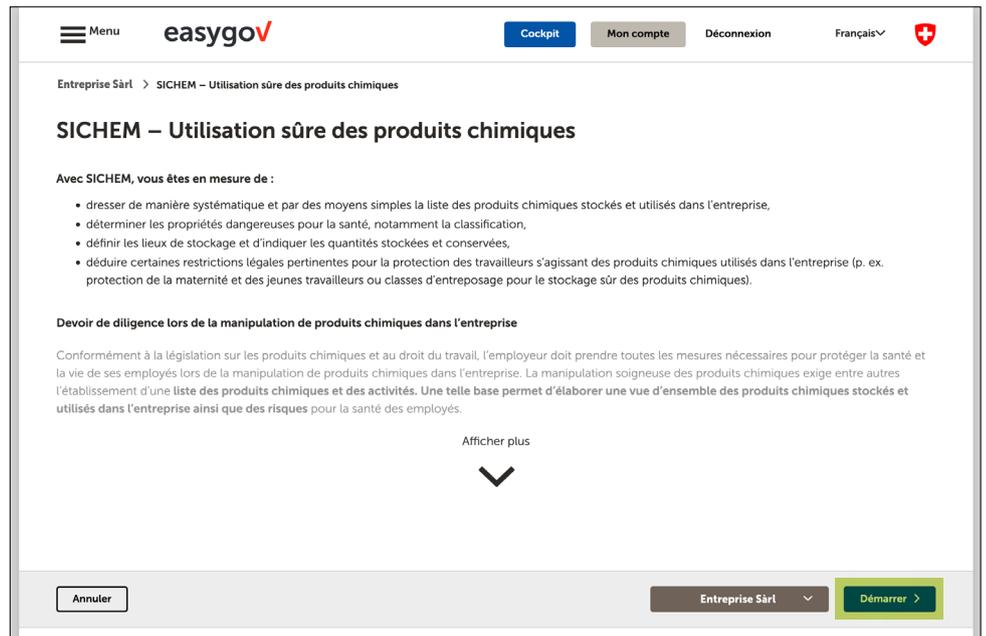
Si vous avez cliqué sur **Menu**, une fenêtre de navigation s'ouvre sur la page de gauche. Si vous avez cliqué sur **Nouvelle procédure**, une liste se déploie sous le bouton. Les deux options offrent les mêmes possibilités. Pour accéder à **SICHEM**, cliquez sur **Conditions de travail**.



Sur la page Conditions de travail, sélectionnez **Produits chimiques (SICHEM)**.

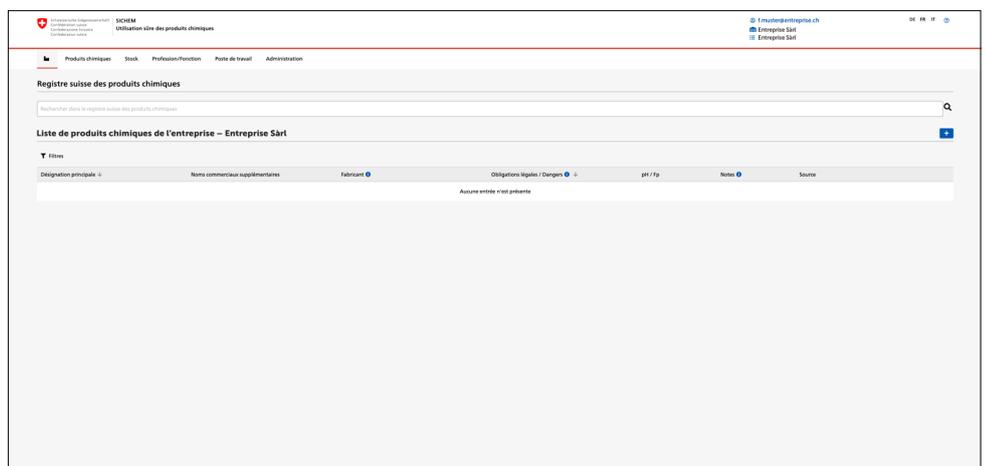


La page d'aperçu *SICHEM – Utilisation sûre des produits chimiques* vous propose une vue d'ensemble des fonctionnalités les plus importantes. Cliquez sur **Démarrer** pour ouvrir l'application.



Application SICHEM

Vous vous trouvez dans SICHEM. La capture d'écran à droite représente l'écran de départ de SICHEM, c'est-à-dire ce que vous voyez lorsque vous ouvrez SICHEM pour la première fois et lorsque vous n'avez ajouté encore aucun produit chimique à la liste.



Il est possible d'utiliser SICHEM sans connaissances préalables. Les nombreuses fonctionnalités de l'outil en ligne gratuit peuvent être essayées sans hésitation. Les données que vous avez saisies dans SICHEM ne peuvent être consultées que par vous : personne d'autre n'y a accès, pas même les autorités.

Pour plus d'informations sur les différentes fonctionnalités de SICHEM, vous pouvez consulter la page Internet du Secrétariat d'État à l'économie (SECO) « SICHEM - Utilisation sûre des produits chimiques » www.seco.admin.ch/sichem. À cette adresse, vous trouverez notamment trois vidéos, qui vous présentent les avantages de l'utilisation de SICHEM ainsi qu'une section FAQ détaillée.

Nous vous souhaitons une utilisation fructueuse de SICHEM !